Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le 3/12/2024

ID: 069-216900969-20241129-DEL\_24\_093-DE



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **COMMUNE DE GRIGNY** DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre 2024

ı	Membres du	ı conseil munici	pal
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 22 novembre 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI

#### Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

#### Procuration:

Mme Victoria MARI donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Nathalie COURREGES donne pouvoir à M. Frédéric SERRA, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, M. Jérome BUB donne pouvoir à M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN

### ANNÉE 2024 - VENTE D'UNE TONDEUSE (KUBOTA F3680)

Considérant que la tondeuse KUBOTA F3680 figure dans la liste du matériel de la commune mais qu'elle n'est plus adaptée aux besoins de la Commune ;

Considérant que la tondeuse KUBOTA F3680 a été acquise en 2014 pour la somme de 27 331,85 € ;

Considérant que la tondeuse KUBOTA F3680 était amortissable sur 5 ans et que sa valeur vénale, à date, est par conséquent nulle ;

Considérant que l'entreprise Bernard, située route de Bellevue 69700 Beauvallon, a souhaité reprendre la tondeuse pour un montant estimé de 8 000,00 € ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la cession en l'état de la tondeuse KUBOTA F3680, pour un montant de 8 000.00 € à l'entreprise Bernard susmentionnée ;

DE DIRE que le matériel est sorti de l'actif;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre les titres et signer tous documents afférent.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024 Reçu en préfecture le 03/12/2024 52L 0 VIII de la Company de la Company

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérome BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 29 novembre 2024.

Le Maire, Xavier ODO. Le secrétaire de séance Amar MANSOURI.